



Paris, le 28 janvier 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

L’AFFO, garante du métier du family office, publie son 3^{ème} Livre Blanc

L’Association Française du Family Office (AFFO), présidée par Jean-Marie Paluel-Marmont, a pour vocation de participer au développement et à la reconnaissance du métier de Family Office. Ce métier de conseils et de prestations de services, dédiés à une ou plusieurs familles, a pour objectif de favoriser l’harmonie et l’intérêt économique de ces dernières, dans une vision transgénérationnelle.

Ethique et déontologie sont au cœur des fondamentaux de l’AFFO. Après une étude consacrée à la définition des contours du métier de Family Office (AFFO-Deloitte), dans un souci d’encadrement de ses acteurs, l’AFFO a publié la charte de l’association, que ses membres signent et s’engagent à respecter.

2014 : une année riche en événements

Le métier de family officer et ses domaines de compétences

La préservation, le maintien, le développement du patrimoine et sa transmission dans de bonnes conditions sont des clés essentielles du maintien de l’harmonie familiale. Dans cet objectif, L’AFFO publie des contenus pédagogiques et techniques pour ses membres, délivrés sous forme de Livre Blanc. Celui sur la Philanthropie est paru en 2012, celui sur la Formation et Education en 2013.

La commission Allocation d’Actifs, présidée par Thierry Brunel, vient de publier son Livre Blanc sur « La valorisation et la préservation du patrimoine des familles ». C’est l’aboutissement de quatre ans d’un travail approfondi et de multiples collaborations, témoignages et expertises. Son objectif est de contribuer à améliorer la pratique du métier d’Allocation d’Actifs et à faciliter sa compréhension auprès des family offices. Ceci est primordial pour protéger les familles de la dilution des patrimoines, encourager et diffuser les meilleures pratiques et investiguer les innovations financières les plus récentes.

Un family officer, dans son rôle financier, est avant tout un gestionnaire des risques de son client. S’il n’est pas systématiquement opposé à la prise de risques, il se doit toutefois de faire en sorte de les prendre en toute connaissance, à bon escient, et toujours avec une adéquation avec le profil de chaque famille et une bonne information vis-à-vis de la famille.

Suivre une méthodologie rigoureuse, informée et adaptée à chaque classe d’actifs, constitue la meilleure protection pour la famille contre les malversations qui se caractérisent souvent par une grande opacité.

Le « Prix de l'AFFO »

L'association a remis, lors des Rencontres annuelles du 1^{er} décembre 2014, son 2^{ème} « Prix de l'AFFO », destiné à encourager les jeunes diplômés des universités ayant développé un troisième cycle de type master, spécialisé en gestion de patrimoine, à évoluer dans ce métier à l'avenir prometteur.

Pour sa deuxième édition, l'association a récompensé Thomas Luce, étudiant de l'EDHEC Business School, pour son mémoire : « L'intrapreneuriat dans les entreprises familiales : un mode de management de l'innovation pertinent ? »

Extrait du communiqué de presse de l'EDHEC :

*L'influence exercée par les entreprises familiales dans le monde économique reste encore méconnue et le domaine peu exploré par la recherche universitaire. L'un des principaux objectifs de l'EDHEC Family Business Centre est de diffuser le plus largement possible les études de cas, les débats, les recherches et toute publication sur le thème des entreprises familiales. C'est ainsi que l'EDHEC Family Business Centre avait encouragé Thomas à présenter son mémoire au **Prix de l'AFFO 2014**.*

Extrait du mémoire de Thomas Luce :

L'objet de ce mémoire est d'étudier les challenges auxquels sont confrontées les entreprises familiales en termes de management de l'innovation, et de voir dans quelle mesure la définition de l'intrapreneuriat comme objectif stratégique peut permettre d'y répondre. Pour cela, nous avons effectué une revue de littérature croisée des deux univers. Dans un premier temps nous nous sommes intéressés au concept d'intrapreneuriat, à son histoire et aux différents dispositifs et modèles proposés par la littérature académique, puis nous avons étudié les caractéristiques des entreprises familiales et les leviers sur lesquelles elles pouvaient s'appuyer pour stimuler l'innovation et se renouveler. Nous avons émis l'hypothèse selon laquelle les entreprises familiales présentaient des prédispositions naturelles qui en font un environnement particulièrement propice à la mise en place de l'intrapreneuriat. Nous avons confronté ces hypothèses à la réalité du terrain à travers deux études de cas ciblées.

Le développement en région

Pour accélérer la reconnaissance du métier de family office en France, l'AFFO a lancé en 2014 le projet de régionalisation et a créé le groupe de travail « Développement en Région ». Son but est de développer et d'animer des antennes régionales en cohérence avec les activités nationales. Le 1^{er} lancement a eu lieu à Marseille en décembre 2014 et a réuni plus de 30 experts.

Les rencontres culturelles

En septembre 2014, L'AFFO a lancé les Rencontres Culturelles, dont les 3 nouvelles manifestations portaient sur le thème de l'art.

Les objectifs et perspectives 2015

En 2015, l'AFFO continuera à accompagner le développement du métier de family office. Plusieurs raisons expliquent sa forte croissance : la bonne santé des entreprises familiales, l'accélération du cycle économique de la vie de l'entreprise et l'obligation de diversification du patrimoine familial pour aider et soutenir la structure d'exploitation, incitent les familles à solliciter de plus en plus des family officers.

L'année s'enrichira d'un nouveau Livre Blanc : Gouvernance Familiale. Il permettra aux family offices de mieux appréhender ce thème primordial pour les entreprises familiales, de bien définir son rôle, les aspects financiers, juridiques et psychologiques.

Afin de poursuivre son ouverture à l'international, L'AFFO partira à la rencontre de ses homologues allemands à Francfort et à Hambourg en juin 2015.

Afin de poursuivre son développement en régions, L'AFO se rendra à Lyon courant 2015, toujours dans le but de développer et d'animer des antennes régionales en cohérence avec les activités nationales.

La commission Education et Formation lancera, courant 2015, la troisième édition de son « Prix de l'AFFO » destiné à récompenser les étudiants des universités.

Les prochaines Matinées thématiques aborderont des sujets comme : Loi de finance et fiscalité : horizon 2015, outils de consolidations patrimoniaux, les forêts...

Pour leurs prochaines Rencontres culturelles, les membres de l'AFFO se rendront en mars à Maastricht pour visiter la TEFAF « The European Fine Art Fair », la plus grande foire d'art et d'antiquités.

A propos de l'AFFO

Présidée par Jean-Marie Paluel-Marmont depuis 2012, l'AFFO est une association à but non lucratif ayant pour vocation de promouvoir le développement et la reconnaissance du métier de family office en France et en Europe. L'AFFO fédère les acteurs de ce métier et offre un lieu d'échanges, d'expertises et de connaissances pour renforcer les liens entre ses membres et créer une interactivité forte entre les différents professionnels du family office. L'objectif est d'accompagner les familles dans la préservation de leur capital financier, humain et social sur plusieurs générations.

L'AFFO s'impose peu à peu comme la référence naturelle dans le monde du family office autour de trois axes fondamentaux :

- L'éthique : posséder des valeurs professionnelles communes respectées de tous, regroupées dans une Charte, signée de chaque membre titulaire.
- L'humain : prendre en compte la dimension humaine et comprendre la psychologie des familles pour mieux les accompagner dans la prise de décision.
- Les compétences : véritable chef d'orchestre, le family officer doit avoir des compétences multiples et la capacité à s'entourer des meilleurs spécialistes.

Contact presse : Agence FORCE MEDIA
Patricia Ouaki : +33 (0) 1 44 40 24 01 / +33 (0) 6 07 59 60 32 - patricia.ouaki@forcemedia.fr